CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MAI 2025

Le conseil, en l'absence du Maire est présidé par Mr BALBO Daniel 1er Adjoint.

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

(Voir tableau des présences joint)

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2025.

---ooo000ooo---

- Il est proposé au conseil d'ajouter à l'ordre du jour un modificatif au point finance et de le libellé de la façon suivante :

  - Révision du prix de la garderie périscolaire et du prix du repas à la cantine à compter de la rentrée 2025/2026

Modification approuvé à l'unanimité.

1°) FINANCE :

Après présentation par Mme Florence HERITIER-DAVIET de la réalité des coûts de fonctionnement et des recettes de la garderie périscolaire et du prix du repas de la cantine de l'école primaire Jacques PREVERT le conseil décide et approuve à l'unanimité ce qui suit :

Pour la rentrée scolaire 2025/2026

Concernant les tarifs périscolaires :

- l'ensemble des tarifs horaires du périscolaire (garderie) subit une augmentation de 0,10 €.
- le coût maximal facturé par enfant et par mois ne pouvant dépasser 90 € est supprimé.
- La gratuité de la garderie sur le créneau horaire 08h10 à 08h20 ne concernera que les familles ayant simultanément un ou plusieurs enfants à la maternelle de Gruffy et un ou plusieurs enfants à l'école primaire de MURES.

Concernant le restaurant scolaire :

- Le prix du repas réservé passe de 4,25 € à 5 €.
- Le même tarif sera appliqué en cas d'absence pour raison de maladie, après appel téléphonique ou sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'inscription hors délai ou d'absence non justifiée ou non signalé le repas sera facturé 7,75 €.

....2/....

2°) DIVERS :

Après présentation par Mr BALBO Daniel premier adjoint du nouveau Plan Communal de Sauvegarde de la commune, Livret Opérationnel et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs le conseil approuve à l'unanimité ces documents.

Après présentation le conseil approuve à l'unanimité la transformation du bail précaire établi entre la commune et la société MAILLET AUTOMATISME concernant la location d'un local sis 185 route de Chessy à MURES en bail commercial.

Ce contrat sera rédigé par la SAFACT pour un montant de 990,00 € HT (1188,00 € TTC).

Après présentation le conseil approuve à l'unanimité la convention de refacturation des frais périscolaire à GRUFFY.

Le conseil est clos le 27 mai 2025 à 20 H 10.

Secrétaire de séance.

Florence HERITIER-DAVIET

Pour le Maire
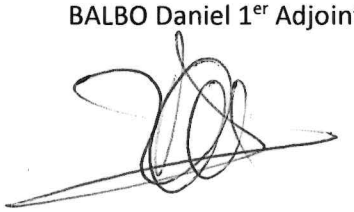
BALBO Daniel 1er Adjoint